

CHAPITRE II

DE LA GRACE ACTUELLE

SOMMAIRE. — 1. Nature de la grâce actuelle. Ses diverses sortes. — 2. Nécessité de la grâce. Nécessité absolue dans l'ordre surnaturel. Nécessité dans l'ordre naturel : choses impossibles sans la grâce; choses possibles sans la grâce. — 3. Efficacité de la grâce. Grâce suffisante, Grâce efficace. Suites de la fidélité ou de l'infidélité à la grâce. — 4. Distribution de la grâce. Son universalité. Son mode. — 5. Erreurs sur la grâce actuelle : erreurs des pélagiens; des semi-pélagiens; des novateurs du seizième siècle; des balanistes et des jansénistes.

1. Nature de la grâce actuelle.

1. Qu'est-ce que la grâce actuelle?

La *grâce actuelle* est un secours du moment, par lequel Dieu éclaire notre intelligence et meut notre volonté, pour nous aider à faire le bien et à éviter le mal.

2. Pourquoi cette grâce est-elle appelée *actuelle*?

Parce qu'elle consiste dans un *acte* passager. On l'appelle ainsi par opposition à la grâce habituelle, qui est une qualité inhérente à l'âme.

3. Comment divise-t-on la grâce actuelle?

On la divise en grâce extérieure et grâce intérieure.

La grâce intérieure se divise elle-même : 1^o en grâce prévenante, grâce concomitante et grâce subséquente; 2^o en grâce suffisante et grâce efficace.

4. Qu'est-ce que la grâce extérieure?

La *grâce extérieure* est, comme le mot l'indique, une chose extérieure dont la divine Providence se sert, comme d'une occasion, pour agir sur notre âme : par exemple, la prédication évangélique, les miracles, les avis charitables, les bons exemples, les bonnes lectures, les adversités, etc. Mais ces moyens de salut, ne sont pas des grâces proprement dites, attendu que par eux-mêmes ils ne peuvent mouvoir l'âme sans la grâce intérieure. On les

appelle grâces, parce que dans l'ordre de la Providence la grâce intérieure les accompagne toujours.

5. Qu'est-ce que la grâce intérieure?

La *grâce intérieure* est l'acte même par lequel Dieu éclaire intérieurement notre intelligence et fortifie notre volonté, pour nous aider à faire le bien et à éviter le mal. Cette grâce s'appelle *grâce de l'intelligence* ou *grâce de la volonté*, suivant qu'on la considère comme éclairant notre esprit d'une lumière surnaturelle, ou comme donnant la force à notre volonté pour agir dans l'ordre du salut.

*Donnez-moi l'intelligence, et je m'appliquerai à connaître votre loi, et je la garderai de tout mon cœur*¹. — *Faites pencher mon cœur vers les témoignages de votre loi*².

6. Qu'est-ce que la grâce prévenante?

La *grâce prévenante*, ou excitante, est celle qui devance notre activité, qui agit en nous sans nous, afin que nous connaissions et que nous voulions le bien.

7. Qu'est-ce que la grâce concomitante?

La *grâce concomitante*, ou adjuvante, est celle qui nous accompagne et nous aide, tandis que nous faisons le bien.

« Dieu opère en nous trois choses : la pensée sans nous, le vouloir avec nous et le faire par nous. » (S. BERNARD.)

8. Qu'est-ce que la grâce subséquente?

La *grâce subséquente* est celle qui nous suit, afin que nous continuions à vouloir et à faire le bien.

9. Qu'est-ce que la grâce suffisante?

La *grâce suffisante*, ou *simplement suffisante*, est celle qui donne à l'homme toutes les forces nécessaires pour faire le bien, dans les circonstances où il se trouve, mais qui est rendue inutile par suite de la résistance coupable de la volonté humaine.

10. Qu'est-ce que la grâce efficace?

La *grâce efficace*, par rapport à l'homme, est celle qui est suivie de son effet, et avec laquelle nous faisons ce que Dieu nous commande.

La différence, quant aux effets, entre la grâce suffisante et la grâce efficace, consiste en ce qu'on résiste à la première et qu'on ne résiste pas à la seconde, bien qu'on puisse certainement y résister.

¹ Ps. cxviii, 34. — ² Ps. cxviii, 36.

2. Nécessité de la grâce.

11. L'homme peut-il quelque chose sans le secours de la grâce actuelle ?

Dans l'ordre *surnaturel*, l'homme ne peut rien sans la grâce actuelle. Dans l'ordre *naturel*, il est des choses qui lui sont impossibles sans la grâce et d'autres qui lui sont possibles.

Nécessité absolue de la grâce dans l'ordre surnaturel.

12. La grâce actuelle intérieure est-elle nécessaire à l'homme dans l'ordre surnaturel ?

Il est de foi que, sans la grâce actuelle intérieure, on ne peut absolument rien dans l'ordre surnaturel.

*Sans moi, vous ne pouvez rien faire*¹.

13. En quoi donc la grâce est-elle absolument nécessaire ?

La grâce est nécessaire : 1^o pour tous les actes relatifs au salut ; 2^o pour commencer à croire d'une foi salutaire, et persévérer dans la foi jusqu'à la fin ; 3^o pour se préparer et se disposer positivement à la grâce ; 4^o pour persévérer jusqu'à la fin, par un secours spécial, dans la justice reçue.

14. Comment établit-on la nécessité absolue de la grâce pour tous les actes relatifs au salut ?

On l'établit : 1^o par l'enseignement de l'Église ; 2^o par la sainte Écriture ; 3^o par la Tradition ; 4^o par la raison.

15. Comment établit-on la nécessité absolue de la grâce par l'enseignement de l'Église ?

Plusieurs papes et conciles l'ont formellement défini.

Le deuxième concile d'Orange parle ainsi : « Si quelqu'un dit que, par les forces de la nature, nous pouvons faire quelque bien concernant le salut de la vie éternelle, penser ou choisir, comme il faut, ou consentir à la prédication du salut, c'est-à-dire de l'Évangile, sans la lumière et l'inspiration du Saint-Esprit, qui donne à tous la suavité qui nous fait consentir et croire à la vérité, il est séduit par l'esprit d'hérésie². »

Le pape Boniface II, écrivant à saint Césaire d'Arles, qui avait présidé le concile d'Orange, dit dans son approbation des décisions de ce concile : « C'est un dogme certain et catholique que, dans toutes les bonnes œuvres dont la foi est la principale, quand nous ne voulons pas encore, la miséricorde divine nous prévient afin que nous voulions ; qu'elle nous accompagne, lorsque nous voulons, et qu'elle nous suit, afin que nous persévérions

¹ Jean, xv, 5. — ² II^e Concile d'Orange (529), ch. vii.

dans la foi, conformément à ce que dit le prophète David : *La miséricorde de mon Dieu me préviendra*¹ ; et encore : *Ma miséricorde et ma vérité seront toujours avec lui*² ; et ailleurs : *Votre miséricorde me suivra*³. »

16. Comment établit-on la même vérité par la sainte Écriture ?

La sainte Écriture nous apprend que *nul ne peut confesser avec foi que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit*⁴ ; que nous ne sommes pas *capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes* ; mais que *c'est Dieu qui nous en rend capables*⁵ ; que *c'est Dieu qui opère en nous et le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît*⁶.

17. Que nous enseigne la Tradition relativement à la nécessité absolue de la grâce ?

Les Pères de l'Église affirment la nécessité de la grâce pour tous les actes relatifs au salut.

« Nous n'avons tous de notre fonds que le péché et le mensonge, dit saint Augustin. Si l'homme a quelque chose de la vérité et de la justice, il le tient de cette fontaine divine que nous devons désirer dans le désert de ce monde, afin qu'abreuvés par quelques gouttes rafraichissantes, nous ne tombions pas dans le chemin. »

18. Comment peut-on confirmer par la raison ces enseignements de la foi ?

Les moyens doivent être proportionnés à la fin et de même ordre qu'elle. Or le salut éternel est surnaturel. Donc les œuvres qui y conduisent doivent également être surnaturelles. Mais puisque une faculté naturelle laissée à elle-même n'est capable que d'actes naturels, il faut que nos œuvres, pour devenir des œuvres de salut, soient élevées par la grâce à l'ordre surnaturel.

19. Le juste lui-même a-t-il besoin de la grâce actuelle pour accomplir une œuvre salutaire ?

C'est le sentiment le plus commun parmi les théologiens que le juste a besoin d'une grâce d'intelligence et de volonté, pour opérer méritoirement, parce que la grâce habituelle est comme une puissance qui ne peut agir qu'autant qu'elle est excitée.

Le second concile d'Orange n'excepte point le juste, lorsqu'il déclare que « toutes les fois que nous faisons le bien, Dieu opère en nous et avec nous pour que nous opérions⁷ ». »

Suivant le concile de Trente, Jésus-Christ fait couler continuellement sa vertu dans les justes, comme la tête le fait dans les membres⁸, comme la vigne dans les rameaux⁹ ; et cette vertu du Sauveur doit prévenir, accompagner et suivre toutes leurs bonnes

¹ Ps. LVIII, 10. — ² Ps. LXXXVIII, 24. — ³ Ps. XXII, 6. — ⁴ I Cor., XII, 3. — ⁵ II Cor., III, 5. — ⁶ Phil., II, 13. — ⁷ II^e Concile d'Orange, ch. vii. — ⁸ Colos., I, 18. — ⁹ Jean, xv, 4-6.

œuvres, qui sans elle ne pourraient être ni agréables ni méritoires devant Dieu ¹.

20. Comment établit-on que la grâce est nécessaire pour commencer à croire d'une foi salutaire et persévérer dans la foi jusqu'à la fin ?

On l'établit : 1^o par l'enseignement de l'Église; 2^o par la sainte Écriture.

21. Comment l'établit-on par l'enseignement de l'Église ?

Par les décisions de plusieurs papes et de plusieurs conciles.

Le concile d'Orange s'exprime ainsi ² : « Si quelqu'un dit que le commencement de la foi aussi bien que son accroissement... sont en nous naturellement, et non par le don de la grâce, c'est-à-dire par l'inspiration du Saint-Esprit, qui corrige notre volonté et la tourne de l'infidélité à la foi... : il se montre contraire aux dogmes apostoliques; le bienheureux Paul disant : *J'ai une ferme confiance que celui qui a commencé le bien en vous ne cessera de le perfectionner, jusqu'au jour de Jésus-Christ* ³; et ailleurs : *Il vous a été donné, à l'honneur de Jésus-Christ, non seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui* ⁴; et encore : *C'est la grâce qui vous a sauvés par la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu* ⁵. »

Le concile de Trente a porté ce canon : « Si quelqu'un dit que sans l'inspiration prévenante et sans l'aide du Saint-Esprit, l'homme peut croire, espérer, aimer ou se repentir, comme il le faut, pour que la grâce de la justification lui soit accordée : qu'il soit anathème ⁶. »

22. Comment l'établit-on par la sainte Écriture ?

Outre les passages déjà cités, la sainte Écriture offre un grand nombre d'autres textes qui confirment la nécessité de la grâce pour le commencement et le perfectionnement de la foi.

Tout ce que mon Père me donne viendra à moi ⁷, dit Notre-Seigneur. Mais, dit saint Augustin : « Que signifient ces mots : Viendra à moi ? sinon : Il croira en moi. » — *Personne ne peut venir à moi*, dit encore Notre-Seigneur, *si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire, ... s'il ne lui est donné par mon Père* ⁸. — Lorsque saint Pierre eut proclamé sa foi, Jésus lui dit : *Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car ni la chair ni le sang ne l'ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux* ⁹. — Il est dit, dans les Actes, que les Gentils, ayant entendu Paul et Barnabé, *glorifiaient la parole de Dieu; et tous ceux qui étaient préordonnés à la vie éternelle embrassèrent la foi* ¹⁰. — Et ailleurs, d'une femme nommée Lydie : *Le Seigneur lui ouvrit le cœur pour entendre ce que disait Paul* ¹¹.

La foi est donc une grâce de Dieu; cette grâce nous prévient pour que nous commençons à croire; elle nous accompagne et nous suit, afin que nous persévérions dans la foi.

¹ Session VI, ch. xvi. — ² II^e Concile d'Orange, ch. v. — ³ Phil., I, 6. — ⁴ Phil., I, 29. — ⁵ Ephés., II, 18. — ⁶ Session VI, canon 3. — ⁷ Jean, VI, 37. — ⁸ Jean, VI, 44, 66. — ⁹ Matth., XVI, 17. — ¹⁰ Actes, XIII, 48. — ¹¹ Actes, XVI, 14.

23. Comment établit-on que la grâce est nécessaire pour se préparer et se disposer positivement à la grâce ?

Si l'homme pouvait se disposer positivement à la grâce par les seules forces de la nature, il y aurait proportion entre la nature et la grâce; et la grâce ne serait plus un don gratuit qui n'est point dû à la nature. Il faut donc dire, avec saint Thomas, que l'homme ne peut pas se préparer à recevoir la lumière de la grâce autrement que par un secours de Dieu qui le meuve intérieurement.

24. Le juste peut-il, sans une grâce spéciale, persévérer jusqu'à la fin ?

Il est de foi que le juste ne peut, sans une grâce spéciale, persévérer jusqu'à la fin, ou, ce qui revient au même, que la persévérance finale est un don particulier de Dieu.

25. De combien de manières peut-on envisager la persévérance ?

De deux manières : en tant qu'elle est active, et en tant qu'elle est passive.

La persévérance *active* consiste à demeurer fidèle à Dieu par une coopération exacte à toutes les grâces actuelles. La persévérance *passive* consiste dans la coïncidence de la mort avec l'état de grâce.

La réunion de ces deux persévérances constitue ce don *spécial*, que l'on appelle *persévérance finale*, en raison d'un bienfait particulier.

26. Comment établit-on qu'un secours spécial de la grâce divine est nécessaire pour persévérer jusqu'à la fin dans la justice reçue ?

On l'établit : 1^o Par l'enseignement de l'Église.

« Si quelqu'un dit que le juste, ou peut persévérer dans la justice qu'il a reçue, sans un secours spécial de Dieu, ou qu'avec ce secours il ne le peut pas : qu'il soit anathème ¹. »

2^o Par la sainte Écriture, qui en plusieurs passages nous apprend que la persévérance finale est un don de Dieu.

J'imprimerai ma crainte dans leur cœur, afin qu'ils ne se retirent point de moi ². — *Celui qui a commencé le bien en vous ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de Jésus-Christ* ³. — *Le Seigneur affermit les justes* ⁴. — *Dieu est fidèle; il vous affermira et vous préservera du malin esprit* ⁵.

3^o Par la raison théologique. La grâce de la persévérance rend l'homme tellement ferme dans le bien, qu'il obtient inévitablement de mourir dans la paix du Seigneur. Or le juste, avec la

¹ Concile de Trente, Session VI, canon 22. — ² Jérém., XXXII, 40. — ³ Phil., I, 6. — ⁴ Ps. XXXVI, 17. — ⁵ II Thess., III, 3.

grâce sanctifiante et les dons qui l'accompagnent, et même avec les secours ordinaires de la grâce, n'a pas cette fermeté qui lui permette d'arriver sûrement à sa fin dernière, à cause de l'ignorance, de la concupiscence et de la mobilité de la volonté. La grâce de persévérance est par conséquent un don spécial, ce don que le concile de Trente appelle le grand don de la persévérance.

27. Doit-on considérer comme un bienfait particulier de Dieu la mort des enfants baptisés avant l'âge de raison ou celle des pécheurs aussitôt après leur conversion ?

Oui, car, dans ce lieu de tentation, notre faiblesse est si grande, que notre salut éternel peut être mis en péril tous les jours.

Dieu l'a enlevé, de peur que son esprit ne fût corrompu par la malice... Car son âme était agréable à Dieu : c'est pourquoi Dieu s'est hâté de le retirer du milieu de l'iniquité¹.

28. Le don de la persévérance finale diffère-t-il de la confirmation en grâce ?

Il n'en diffère pas essentiellement, mais d'une manière accidentelle, en ce que : 1^o la confirmation en grâce n'est donnée qu'à un petit nombre de privilégiés, tandis que le don de la persévérance est donné à tous ceux qui quittent ce monde en état de grâce ; 2^o la confirmation en grâce est accompagnée communément d'une grâce habituelle plus intense et de secours actuels plus abondants, qui, malgré de plus fortes tentations, rendent la victoire plus facile et plus douce en ceux qui sont confirmés qu'en ceux qui seulement persévèrent ; 3^o la confirmation en grâce préserve du péché mortel, ce qui n'a pas toujours lieu avec le don de persévérance.

*29. L'homme justifié peut-il éviter, durant toute sa vie, tous les péchés, même véniels ?

Non, il ne le peut sans un privilège spécial, tel qu'il a été accordé à la très sainte Vierge. Cette vérité est de foi catholique.

30. Comment cette vérité est-elle attestée ?

Elle est attestée : 1^o Par les décisions de l'Église :

« Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié peut, pendant toute sa vie, éviter tous les péchés, même véniels, sans un privilège spécial de Dieu, comme l'Église le tient pour la bienheureuse Vierge : qu'il soit anathème². »

2^o Par l'Écriture sainte :

Le juste tombera sept fois, et se relèvera³. — Il n'y a point d'homme juste sur la terre, qui fasse le bien, et qui ne pêche point⁴. — Nous fai-

¹ Sag., iv, 11, 14. — ² Concile de Trente, Sess. VI, can. 23. — ³ Prov., xxiv, 16. — ⁴ Eccl., vii, 21.

sons tous beaucoup de fautes¹. — Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes².

31. Comment peut-on expliquer que le juste ne puisse éviter tous les péchés véniels ?

« Ce qui fait, dit saint Thomas, que l'homme ne peut s'abstenir de tout péché véniel, c'est la corruption de l'appétit inférieur. La raison peut bien sans doute réprimer chaque mouvement de cet appétit, en tant que ces mouvements sont volontaires et sujets au péché ; elle ne peut pas néanmoins les réprimer tous, soit parce qu'elle est assaillie de plusieurs côtés à la fois, soit parce qu'elle ne peut pas être dans une perpétuelle vigilance vis-à-vis de semblables mouvements. »

Ainsi donc, s'il s'agit d'un péché véniel, pris à part, surtout d'un péché délibéré, le juste peut l'éviter avec la grâce ordinaire ; mais il ne peut éviter tous les péchés véniels pris collectivement. Dans l'état actuel, en effet, la grâce sanctifiante ne rend pas à l'homme l'intégrité de nature que possédait Adam avant sa chute. Le juste demeure infirme, assujéti à l'ignorance et à la concupiscence. De là, une lutte perpétuelle entre l'esprit et la chair. Il faudrait une vigilance perpétuelle afin de ne céder à aucune tentation, une prière perpétuelle afin d'obtenir les secours nécessaires pour résister à toute suggestion et la surmonter. Mais tout cela est moralement impossible sans un privilège spécial de Dieu. Le juste commet donc tous les jours des fautes, dont il demande le pardon à Dieu : « Pardonnez-nous nos offenses » ; fautes qui le confirment dans l'humilité et qui lui font désirer d'être délivré de ce corps de mort³, « pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu⁴. »

Nécessité de la grâce dans l'ordre naturel.

Choses impossibles sans la grâce.

32. Quelles sont les choses impossibles à l'homme sans la grâce dans l'ordre naturel ?

Sans la grâce actuelle, l'homme déchu ne peut moralement^a, ni connaître toutes les vérités de l'ordre naturel, ni accomplir tous les préceptes de la loi naturelle, ni surmonter les graves tentations.

Dans l'état d'innocence, l'homme pouvait opérer par lui-

^a Il s'agit ici, non d'une impuissance *physique* ou *absolue*, mais d'une impuissance *morale*, qui absolument peut être surmontée, mais difficilement.

¹ Jacq., iii, 2. — ² I Jean, i, 8. — ³ Rom., vii, 24. — ⁴ Rom., viii, 21.

même tout le bien naturel; mais il ne le peut moralement dans l'état de déchéance.

33. Quelle est la raison de cette impuissance morale?

Elle est dans la blessure que la nature humaine a reçue par le péché d'Adam.

« Adam tout entier, dit le concile de Trente, a subi, par l'offense de sa prévarication, un changement qui l'a détérioré dans son corps et dans son âme¹. » Cette détérioration consiste principalement dans l'ignorance, du côté de l'intelligence; dans le penchant au mal, du côté de la volonté; dans la concupiscence, du côté de l'union de l'âme et du corps.

34. Que résulte-t-il de cette blessure que le péché d'Adam a faite à la nature humaine?

Si la grâce médicinale de Jésus-Christ ne guérit point ces blessures, l'homme ne peut :

1^o Connaître toutes les vérités de l'ordre naturel. Il est établi, en effet, par le témoignage de l'histoire, comme par l'observation de la nature humaine, que la raison est impuissante, sans le secours de la révélation, à découvrir et à connaître intégralement l'ensemble des vérités religieuses et morales qui constituent la religion naturelle.

2^o Il ne peut accomplir tous les préceptes de la loi naturelle. Il en est, en effet, qui sont très difficiles à observer, comme le pardon des injures, l'amour des ennemis, la chasteté, le sacrifice de l'intérêt ou de la vie au devoir, etc. L'expérience montre assez que l'homme ne peut garder tous ces préceptes sans le secours de la grâce.

« Comme j'ai su que je ne pouvais être continent si Dieu ne me donnait de l'être, ... je m'adressai au Seigneur, je lui fis ma prière². — Je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir. Car je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je ne veux pas³. »

3^o Il ne peut surmonter les graves tentations. Les feux de la concupiscence, les attaques du démon, les attraites du monde, suscitent parfois à l'homme des tentations très violentes : il y succombera, si la grâce de Dieu ne lui vient en aide.

La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair; et ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas toujours les choses que vous voudriez⁴. — Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi

¹ Concile de Trente, Sess. V, can. 1. — ² Sag., VIII, 21. — ³ Rom., VII, 18, 19. — ⁴ Gal., v, 17.

de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché¹. — Qui me délivrera de ce corps de mort? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur².

Choses possibles sans la grâce.

35. Quelles sont les choses possibles à l'homme sans la grâce, dans l'ordre naturel?

Sans le secours de la grâce, l'homme déchu peut :

1^o Connaître quelques vérités de l'ordre naturel. L'homme puise ces vérités dans la contemplation des créatures ou dans le témoignage de sa conscience.

La grandeur et la beauté de la créature peut faire connaître et rendre en quelque sorte visible le Créateur³. — Les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ces créatures nous en donnent; en sorte que les gentils sont inexcusables⁴. — Lorsque les gentils qui n'ont point la loi, font naturellement les choses que la loi commande, ... ils font voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leur cœur⁵.

2^o Accomplir quelques préceptes. L'Apôtre reproche aux gentils qu'« ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces⁶. »

« Les gentils purent, par les lumières de la nature, connaître Dieu; ils purent par les seules forces de la nature, ou lui rendre gloire comme au principe de toutes choses, ou l'aimer, au moins imparfaitement, comme l'auteur de tous les biens, puisque l'amour est le principal moyen de glorifier Dieu. » (S. AUGUSTIN.)

3^o Vaincre quelques tentations légères. Si l'homme tombé peut, sans la grâce, connaître quelques vérités, accomplir quelques préceptes, pourquoi ne pourrait-il pas aussi vaincre les tentations les plus légères qui sont opposées au bien moral?

L'Église a condamné cette proposition de Baius : « Ceux-là sont des larons qui enseignent que l'homme peut résister à quelques tentations sans la grâce de Jésus-Christ, de manière qu'il n'y succombe pas ou qu'elles ne triomphent pas de lui. »

36. Comment un tel pouvoir reste-t-il à l'homme?

Parce que, dit saint Thomas, la nature humaine n'a pas été totalement corrompue par le péché. Si, dans son état de dégradation, il ne peut pas accomplir tout le bien conforme à sa nature,

¹ Rom., VII, 23. — ² Rom., VII, 24, 25. — ³ Sag., XIII, 5. — ⁴ Rom., I, 20. — ⁵ Rom., II, 14, 15. — ⁶ Rom., I, 21.

de telle sorte qu'il ne défaille en aucun point, il peut néanmoins opérer certaines bonnes œuvres particulières avec les seules forces de sa nature. Il est semblable à un malade qui ne peut pas se mouvoir pleinement, comme il le ferait dans l'état de santé, mais qui peut de lui-même avoir quelques mouvements.

37. Que doit-on conclure de là ?

Que, contrairement à l'assertion de quelques hérétiques, toutes les œuvres des infidèles, comme aussi toutes celles des pécheurs, ne sont pas des péchés¹.

3. Efficacité de la grâce.

38. La grâce est-elle efficace ?

Considérée en elle-même, toute grâce est efficace, car elle donne le pouvoir de faire le bien.

Considérée dans ses effets, elle est suffisante ou efficace², c'est-à-dire stérile ou féconde, suivant qu'il y a ou non défaut de coopération de notre part.

Grâce suffisante.

39. Pourquoi la grâce suffisante est-elle ainsi appelée ?

On l'appelle *suffisante*, par opposition à la grâce efficace, parce qu'elle n'obtient pas l'effet en vue duquel elle est donnée.

40. Comment divise-t-on la grâce suffisante ?

On la divise en grâce suffisante prochaine et en grâce suffisante éloignée.

41. Qu'est-ce que la grâce suffisante prochaine ?

La grâce suffisante prochaine, ou *grâce d'action*, est celle qui donne le pouvoir immédiat d'exécuter la bonne œuvre que Dieu demande de nous.

42. Qu'est-ce que la grâce suffisante éloignée ?

La grâce suffisante éloignée, ou *grâce de prière*, est celle qui donne, non le pouvoir immédiat d'exécuter la bonne œuvre, mais le pouvoir immédiat d'obtenir de Dieu par la prière, par l'aumône, etc., le secours nécessaire pour agir conformément à sa volonté; secours que Dieu n'accordera pas sans la prière, mais qu'il accordera certainement si on le prie, en étant fidèle à la première grâce.

« Dieu, dit le concile de Trente après saint Augustin, ne commande pas l'impossible; mais, quand il ordonne, il nous avertit, et de faire ce que

¹ Voir II^e Partie, p. 22, n^o 99; III^e Partie, p. 26 et 28, n^{os} 59 et 64. — ² Voir n^{os} 9 et 10.

nous pouvons, et de demander ce que nous ne pouvons pas, et il nous aide à le pouvoir¹. »

43. Est-il donné à l'homme, dans l'état de nature déchue, une grâce vraiment suffisante, à laquelle cependant il résiste ?

Oui, c'est là une vérité de foi enseignée par l'Église, par la sainte Écriture et confirmée par la raison.

1^o L'Église a déclaré « anathème à qui dira que celui qui a péri n'a pas reçu la grâce qui pouvait le sauver². »

2^o La sainte Écriture affirme cette vérité dans plusieurs passages.

Parce que je vous ai appelés et que vous n'avez pas voulu m'écouter; que j'ai tendu ma main et qu'il ne s'est trouvé personne qui m'ait regardé; que vous avez méprisé tous mes conseils et négligé mes réprimandes, je rirai aussi à votre mort³. — Jérusalem, Jérusalem, ... combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu⁴! — Têtes dures, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours à l'Esprit-Saint, et vous êtes tels que vos pères⁵.

3^o La raison confirme cette doctrine. En effet, Dieu veut que tous les hommes soient sauvés⁶, et qu'ils observent ses préceptes. Or, comme Dieu ne commande jamais l'impossible, il donne à tous les moyens nécessaires pour atteindre cette fin surnaturelle; autrement il se contredirait lui-même. Mais, nonobstant ces moyens, beaucoup commettent le péché et se perdent. Donc, il y a des grâces qui ne sont pas efficaces, mais seulement suffisantes.

Grâce efficace.

44. Est-il donné à l'homme une grâce efficace, par laquelle il opère réellement le bien ?

Oui, car il est certain que des hommes se sanctifient et se sauvent. Or ils ne peuvent le faire sans la grâce. Il y a donc des grâces efficaces.

Dieu opère en vous et le vouloir et le faire, selon qu'il lui plaît⁷.

45. La grâce efficace enlève-t-elle à l'homme la liberté ?

Non, la grâce laisse à l'homme la liberté pleine et entière d'y coopérer.

¹ Session VI, ch. II. — ² III^e Concile d'Arles. — ³ Prov., I, 24-26. — ⁴ Matth., XXIII, 37. — ⁵ Actes, VII, 51. — ⁶ I Tim., II, 4. — ⁷ Phil., II, 13.

46. Comment établit-on cette libre coopération de l'homme à la grâce ?

1^o Par l'enseignement de l'Église.

« Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme, sous l'impulsion et l'excitation de Dieu, alors qu'il consent à cette excitation et à cet appel divin, ne fournit aucune coopération qui le dispose et le prépare à obtenir la grâce de la justification, et qu'il ne peut refuser, s'il le veut, son consentement à cette grâce, mais qu'il est alors complètement inactif et purement passif, semblable à un être sans vie : qu'il soit anathème¹. »

2^o Par la sainte Écriture, qui l'affirme dans un grand nombre de passages :

J'ai incliné mon cœur à accomplir éternellement vos ordonnances pleines de justice, à cause de la récompense². — Sa gloire sera éternelle. Il a pu violer le commandement de Dieu, et ne l'a point violé; il a pu faire le mal, et ne l'a point fait³. — Retournez vers moi, dit le Seigneur des armées, et je me retournerai vers vous⁴. — Chacun recevra sa récompense particulière selon son travail; car nous sommes les coopérateurs de Dieu⁵. — Sa grâce n'a pas été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu avec moi⁶.

3^o Par l'unanimité de la Tradition catholique, qui, tout en reconnaissant la nécessité de la grâce, proclame en même temps la liberté de l'homme.

« Ceux qui opèrent le bien obtiendront gloire et honneur, pour l'avoir fait quand ils auraient pu ne pas le faire. Mais ceux qui ne le font pas recevront de Dieu un juste châtiment pour ne l'avoir pas fait, quand ils pouvaient le faire. » (S. IRÉNÉE.)

« Dieu a voulu, lorsque nous voulons, que cet acte de volonté soit à lui et à nous; or il le fait sien en nous appelant, et nous le faisons nôtre en le suivant. Ce qui dépend de notre volonté, c'est de consentir ou de ne pas consentir à la vocation de Dieu. » (S. AUGUSTIN.)

47. La raison confirme-t-elle aussi la libre coopération de l'homme à la grâce ?

La raison confirme cette vérité. Si l'homme, en effet, n'a pas la liberté de consentir ou de résister à la grâce, il s'ensuit : 1^o que Dieu veut être servi par force : ce qui répugne à sa grandeur ; 2^o que l'homme n'a aucun mérite dans les bonnes œuvres qu'il accomplit avec la grâce : ce qui répugne à sa dignité ; 3^o qu'il ne démérite pas en faisant le mal, puisqu'il serait privé alors de la grâce qui le forcerait à faire le bien : ce qui ouvre la voie à tous les vices.

¹ Concile de Trente, Session VI, can. 14. — ² Ps. cxviii, 112. — ³ Eccl., xxxi, 10. — ⁴ Zach., i, 3. — ⁵ I Cor., iii, 8, 9. — ⁶ I Cor., xv, 10.

48. L'homme peut-il se glorifier de sa libre coopération à la grâce ?

Non, parce qu'il n'y a rien dans sa bonne œuvre qui soit tellement à lui qu'il ne le tienne pas de Dieu.

La bonne œuvre vient toute de l'homme, parce que c'est lui qui veut et qui agit par son libre arbitre; et elle vient toute de Dieu, parce que c'est Dieu, comme le dit saint Paul, qui produit dans l'homme le vouloir et le faire, et opère en lui ce qui est bon et agréable à ses yeux. Si donc il est vrai que l'homme fait la bonne œuvre, il n'est pas moins vrai que Dieu la fait dans l'homme.

Que le Dieu de paix... vous rende disposés à toute bonne œuvre, afin que vous fassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable¹.

« A Dieu ne plaise donc, dit le concile de Trente, que l'homme chrétien se confie ou se glorifie en lui-même, et non dans le Seigneur, dont la honte envers tous les hommes est si grande, qu'il veut bien que ses propres dons deviennent leurs mérites². »

« Dieu couronne ses dons, en couronnant les mérites de ses serviteurs. » (S. AUGUSTIN.) — « Le libre arbitre fait tout et la grâce fait tout; mais tout ce qui se fait dans le libre arbitre vient de la grâce. » (S. BERNARD.)

49. Comment concilier notre libre arbitre avec l'efficacité de la grâce ?

C'est un problème dont Dieu a jusqu'ici refusé la solution à la sagesse humaine. Quoi qu'il en soit à ce sujet des opinions diverses des théologiens, la liberté de l'homme et l'efficacité de la grâce sont deux vérités également certaines.

« Enlevez le libre arbitre, dit saint Augustin, il n'y a plus rien à sauver; enlevez la grâce, il n'y a plus moyen de se sauver. »

50. Que devons-nous faire en présence de cet insondable mystère ?

Devant un tel mystère, nous devons : 1^o courber notre raison, « tenant toujours fortement les deux bouts de la chaîne, quoique on ne voie pas toujours le milieu par où l'enchaînement se continue »³; 2^o agir comme si tout dépendait de nous; 3^o nous confier entièrement en Dieu comme si tout dépendait de lui.

« Il est plus digne du chrétien de croire, avec la simplicité des enfants de Dieu, ce que l'Église nous enseigne, que de vouloir sonder la profondeur des conseils de l'Éternel. » (GOUSSIER.) — « Gardez-vous bien de disputer sur des matières relevées et sur les secrets jugements de Dieu... Ces choses passent la portée humaine : nul raisonnement, nulle dispute n'est capable d'approfondir les jugements de Dieu⁴. »

¹ Hébr., xiii, 20, 21. — ² Session VI, can. 16. — ³ Bossuet. — ⁴ Imitation de Jésus-Christ, III, lviii, 1.